

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Lucy FERRER, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE

Mme Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS

Mme Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Monsieur Pierre TILLOIS

Secrétaire de séance : Marina PICORNELL

**Objet** : 2023/01/03 : Approbation de la présentation de la synthèse de la qualité des comptes par la DDFIP

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes locaux, des dispositifs alternatifs sont proposés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce dispositif repose sur la réalisation d'un rapport écrit visant à présenter un état des lieux de la qualité des comptes sur la base d'éléments à disposition de la DGFIP. Une présentation orale de ce rapport se tient devant l'assemblée délibérante, au moment de l'approbation des comptes.

La DDFIP communiquera sa synthèse de présentation dans un délai de 10 jours avant sa présentation qui se déroulera lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la présentation orale de la synthèse lors de la séance du Conseil Municipal approuvant les comptes 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 mars 2023

  
Le Maire,  
Laurence AUSINA